



Déclaration préalable du 3 juin 2016

Madame la Directrice Académique,

Tout d'abord, les délégué-es du SNUipp-FSU tiennent à remercier vivement et sincèrement les personnels de la DIPE pour le travail effectué, notamment pour les opérations du mouvement 2016, mais aussi pour leur disponibilité et les échanges fructueux que nous avons eus avec eux tout au long de l'année.

Le Snuipp-FSU a, comme à son habitude, préparé le groupe de travail à partir des documents pour faire rectifier les erreurs ou soumettre des interrogations. Nous remarquons avec satisfaction qu'il y a de moins en moins d'erreurs.

Le SNUipp-FSU informe les collègues d'une façon réglementaire à chaque étape du mouvement, et en publiera les barèmes, par souci de transparence, et dans le respect des droits des personnels.

En ce qui concerne le mouvement interdépartemental complémentaire, de nombreux et nombreuses collègues ont des attentes fortes. En effet, à l'issue des permutations informatisées, si le taux de satisfaction remonte légèrement, 61 collègues n'ont pas obtenu satisfaction et restent donc dans des situations personnelles difficiles. Nous espérons que ces collègues pourront voir leur situation évoluer lors de cette phase complémentaire.

Cette CAPD concerne également l'accès à la hors classe. Le SNUipp-FSU continue à exiger que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice terminal 783, avec un rythme d'avancement unique pour tous et toutes.

Concernant la possibilité de travailler à temps partiel, des collègues se sont vus refuser la possibilité de choisir leur quotité de travail.

Le SNUipp-FSU continue à réclamer la possibilité pour tous et toutes de choisir de travailler moins, que cela soit pour des raisons familiales ou personnelles.

Les professeur-es des écoles voient leur pouvoir d'achat diminuer depuis de nombreuses années. L'ISAE a enfin été augmentée à hauteur de l'ISOE dans le secondaire, et la ministre de l'Éducation Nationale a annoncé mardi 31 mai des mesures de revalorisation de la carrière des enseignants et enseignantes. Ces mesures sont à mettre à l'actif des nombreuses actions menées par le SNUipp-FSU avec d'autres organisations syndicales depuis plusieurs années.

Cependant, ces mesures ne permettront pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat, et de nombreux points restent opaques. L'avancement dans la carrière devrait se faire à un rythme unique pour tous et toutes, mais avec deux moments d'accélération, pour lesquels les critères ne sont pas précisés. Des nouvelles modalités d'inspection seraient mises en œuvre, mais cela reste très flou.

De plus, une « classe exceptionnelle » sera créée et réservée à certaines fonctions ainsi qu'à des enseignants d'une « valeur professionnelle exceptionnelle ». Pour le SNUipp-FSU, c'est inacceptable, les enseignants et enseignantes sont tous et toutes engagés-es et investis-es dans leur classe et leurs écoles, et cette classe exceptionnelle ne sera accessible qu'à un tout petit nombre d'enseignant-es choisis-es par la hiérarchie.

Enfin, cette CAPD se tient dans un contexte social particulier : depuis près de 3 mois maintenant, les salarié-es, les jeunes, les privé-es d'emploi, les retraité-es, à l'appel de l'intersyndicale CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF, se mobilisent pour le retrait de la loi Travail. Face à l'opposition majoritaire de la population, le gouvernement a fait le choix du passage en force avec le 49.3.

Cette loi concerne les enseignant-es, car elle s'attaque aux futurs droits de nos élèves, mais aussi parce que les attaques contre le secteur privé s'appliquent en général au public.

C'est pourquoi, nous appelons les collègues à être massivement en grève et à participer à la manifestation nationale à Paris le 14 juin.